

Les instituts agricoles coloniaux et la prépondérance des cultures d'exportation dans l'économie ivoirienne : 1946-1960

IRE Gnagby Didier

Doctorant en Histoire

Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire

iredidier@gmail.com

&

N'GUESSAN Mahomed

Professeur titulaire d'Histoire Contemporaine,

Université Felix Houphouët-Boigny, Cocody-Abidjan

drnguessanmaho@yahoo.fr

Résumé : Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France, fragilisée économiquement et industriellement, mit en œuvre une série de politiques visant à assurer sa survie en tant que grande puissance. Parmi ces stratégies figura la création et le développement des instituts agricoles dans les colonies, notamment en Afrique de l'Ouest. Loin d'être de simples instruments de modernisation agricole, ces institutions jouèrent un rôle central dans la restructuration des économies coloniales en orientant prioritairement la production vers les cultures d'exportation destinées à alimenter l'industrie métropolitaine.

En Côte d'Ivoire, cette politique contribua à l'essor de cultures de rente telles que le café et le cacao, tout en marginalisant les cultures vivrières. Les techniques agricoles promues par l'administration coloniale consolidèrent une économie extravertie, marquée par une forte dépendance aux marchés extérieurs et une vulnérabilité structurelle des économies locales.

Si ces réformes furent officiellement présentées comme des leviers de développement pour les territoires coloniaux, elles répondirent avant tout aux besoins de relance économique de la France, dont l'appareil industriel était en grande partie paralysé depuis plusieurs décennies. Ainsi, l'analyse des instituts agricoles coloniaux révèle une logique asymétrique dans laquelle le développement colonial servit principalement les intérêts de la métropole, au détriment d'un développement agricole équilibré et durable des colonies.

Mots-clés : Colonisation ; Instituts agricoles ; Côte d'Ivoire ; Cultures d'exportation ; Économie coloniale ; Dépendance économique ; Politique agricole coloniale ; France d'après-guerre

Abstract: In the aftermath of World War II, France, weakened economically and industrially, implemented a series of policies aimed at ensuring its survival as a major power. Among these strategies was the creation and development of agricultural institutes in its colonies, particularly in West Africa. Far from being mere instruments of agricultural modernization, these institutions played a central role in restructuring colonial economies by prioritizing production towards export crops intended to supply metropolitan industry.

In Côte d'Ivoire, this policy contributed to the rise of cash crops such as coffee and cocoa, while marginalizing food crops. The agricultural techniques promoted by the colonial administration consolidated an export-oriented economy, characterized by a strong dependence on foreign markets and a structural vulnerability of local economies.

While these reforms were officially presented as levers for development in the colonial territories, they primarily served France's economic recovery needs, as its industrial apparatus had been largely paralyzed for several decades. Thus, an analysis of the colonial agricultural institutes reveals an asymmetrical logic in which colonial development mainly served the interests of the metropolis, to the detriment of balanced and sustainable agricultural development in the colonies.

Keywords: Colonization; Agricultural institutes; Ivory Coast; Export crops; Colonial economy; Economic dependence; Colonial agricultural policy; Post-war France

Introduction

Lorsque la deuxième guerre mondiale s'achève en 1945¹ elle porte un coup fatal à la politique socio- économique de la métropole et de l'ensemble de ses colonies. Cette situation chaotique ²ouvre un large champ de réflexion pour tous spécialistes et scientifiques de la France d'outre-mer. Le constat est clair et la réalité est là, l'économie impériale est en stagnation. Dans les colonies aussi, les revendications pluridimensionnelles se multiplient et débouchent le plus souvent sur des conflits de grandes envergures entre colonisateurs et colonisés. De ce fait, la nécessité d'une remise en état du système politique français déjà installé surgit. Il est question de mettre en place, une nouvelle politique capable de donner satisfaction aux préoccupations des colonisés. Mais également de redorer le blason de la France dans le jeu des nations. C'est dans cette optique qu'Albert Sarraut ministre de la France d'Outre-Mer, à partir de 1920 réactive la politique d'investissement des colonies, élaborée antérieurement par des économistes et philosophes. L'objectif était de relever sinon de relancer le plus rapidement possible l'économie afin de mettre en marche les activités industrielles aux arrêts. C'est dans ces conditions que la loi du 30 avril 1946 portant création du FIDES matérialisera ces idées. C'est le point de départ des réformes et de toutes politiques de développement d'après- guerre que connaîtraient les colonies. Et de cette logique apparaît également l'idée que les colonies pouvaient renforcer et non affaiblir la France tant sur le plan militaire qu'économique. Cette nouvelle vision entraînait par ailleurs la disparition de toutes méthodes caduques. En Contraignant l'Etat (métropole) à intervenir directement dans le processus de la production, afin de débloquer la machine économique menacée de paralysie.

De cet instant 1946 restaurant les lois coloniales, met les colonies au centre des décisions et préoccupations de la politique économique qui prenait naissance. C'est en cela la première intention des dirigeants métropolitains fut le développement de l'agriculture sous toutes ses formes. Tout en lui appliquant un nouveau souffle par des méthodes scientifiques. Mais aussi réussir à créer un marché de consommation dans les territoires d'outre-mer pour les produits manufacturés français. C'est précisément là que le rôle de la science fut revendiqué et trouvait son origine. Car elle apparaissait comme neutre et constructive permettant une évolution de sa perception et son utilité à travers l'économie et le bien-être social. Cette utilité fut accompagnée par la mise en place des moyens de concrétisation, par une politique scientifique de l'Etat (métropole).

D'où la mise en place de plusieurs structures scientifiques de recherche tropicales adaptées aux aléas des cultures desdites colonies. Avec pour objectif la redynamisation et l'amélioration rationnelle des différents types de productions agricoles pour leur exploitation conformément aux besoins de la métropole. A partir de ce constat se dégage une question essentielle : Quel a été le rôle des instituts de recherches agricoles dans le développement économique du territoire de Côte d'Ivoire de 1946 à 1960 ? Notre étude s'articulera autour de deux axes majeurs que sont : les raisons de l'élaboration des

¹ Eugène Guernier, encyclopédie coloniale et maritime, paris (6e),3^e rue blaise desgofoe, 1949

² ANCI, territoire de la Côte d'ivoire, plan décennal 1947-1957

structures de recherche ensuite évoquer les différents instituts agricoles et leur importance dans le développement agricole du territoire de Côte d'Ivoire.

1. Les raisons de la mise en place des structures de recherches agricoles

1.1. De la Connaissance du milieu physique ivoirien à l'avènement de l'ORSTOM

1.1.1 Connaissance du milieu physique ivoirien

L'instauration des cultures d'exportation dans l'ensemble des colonies Françaises au début de la colonisation donne naissance à un certain commerce inter-Etat. Mais l'exploitation de ce commerce n'était pas en réalité une affaire d'Etat par contre de grand groupe privé. Qui cependant opéraient au nom de la France et en donnaient les directives. Cependant au sortir de la seconde guerre mondiale la nécessité³ fut forte et s'imposait. Les lieux d'approvisionnement y compris les entreprises françaises source de revenue de l'Etat étaient à l'arrêt. Le changement du paysage agricole des colonies suivit des chutes des productions étaient manifestes. Pourtant la vie économique des territoires d'outre-mer se résumait qu'à ces cultures d'exportation. Alors que faire face à cette situation, face à ce blocage économique ? C'est dans ce contexte la France décidait de se mettre, elle-même au centre de cette politique économique en adoptant de nouvelles méthodes agricoles capables de répondre auxdits difficultés. Désormais la politique agricole d'outre-mer devenait une affaire d'Etat. Et les transformations annoncées conduites par les structures étatiques avaient pour idée principale la remise en marche complète de la production industrielles en France comme en Europe. De ce fait dans l'administration Française et celle d'outre-mer, la restructuration du monde colonial ne faisait aucun doute.

Puisque cette relance devrait être fondé sur une exploitation agricole accrue et superviser par l'Etat. C'est en cela les moyens gigantesques furent débloquer par la métropole pour la concrétisation de cette politique agricole. Dorénavant le développement économique et social d'après- guerre tirait son origine dans la mise en valeur des productions agricoles. Dès lors le monde colonial⁴ africain qui offrait diverses opportunités à la métropole et à ses hommes d'affaire devint une chasse gardée. D'où la mise en place d'une politique de connaissance du milieu naturel des colonies. Ce qui signifiait connaître la sociologie des populations et spécifiquement l'environnement des cultures. C'est-à-dire en l'occurrence les maladies culturelles propres aux pays tropicaux et à leur amélioration. En outre où besoin de service technique de connaître, avant de développer telle ou telle production, devrait constituer la base de cette politique qui se mettrait en place. Au vrai réorganiser et contrôler la production des colonies en l'intégrant au cadre général de développement économique des territoires d'outre-mer. Toutefois fait des productions agricoles des colonies le socle de la puissance Française et permettre aussi aux hommes d'affaire venus de l'Asie de trouver refuge en Afrique en repartant sur de nouvelle base par des investissements juteux. C'est dans cette perspective, de façon officielle la science entrait dans la politique de mise en valeur des colonies avec des méthodes innovantes. Ainsi à partir de 1946 apparaissait dans⁵ l'ensemble des colonies une pléthore de structures de recherches scientifique tropicaux chacun avec sa spécificité. Pour dire simplement que

³ ANCI, Rapport du programme agricole, territoire de Côte d'Ivoire, année 1947

⁴ ANCI, Rapport annuel du service de l'agriculture Bde, 1957

⁵ La conférence africaine française de Brazzaville, 1944

chaque institut agricole était destiné à une culture spéciale. Mais au centre du rôle de chacun se trouvait l'augmentation et l'amélioration des rendements agricoles des colonies françaises. Néanmoins cette politique agricole scientifique devrait être en harmonie avec les colonies pour le bien-être des populations. Enfin par cette stratégie de la métropole le monde scientifique devrait se réconcilier avec le monde agricole colonial, comme point de repère les besoins de la métropole.

1.2. L'Avènement de l'ORSTOM en territoire ivoirien

L'année 1946 marque le début de grand changement politique et administratif dans l'histoire des colonies. Ainsi dans le cadre général de la mise en valeur des colonies, la France décidait de délocaliser les différentes structures de recherche existantes en métropole dans les colonies. Avec pour objectif la connaissance globale de l'environnement agricole africain. Tel était le cas de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer (ORSTOM). Dont la création remontait en 1931 et validé par la loi du 11^e octobre 1943. Mais son avènement dans la colonie de Côte d'Ivoire tirait son fondement dans la loi du 30 avril 1946 quand l'Etat décide de développer les productions agricoles par la science. Ainsi était ouvert dans chaque territoire d'outre-mer un bureau spécial de l'ORSTOM afin de résoudre parfaitement les difficultés particulières et les cas urgents résultants la plupart des conditions du milieu naturel des colonies : climatologie, régime des fleuves, topographie, nature, valeur et comportement des sols, importance des ressources naturelles (de la terre et de la mer), variétés des plantes à cultiver, des systèmes de production à créer et des conditions d'intégration des populations locales dans le système. De plus du point de vue national, l'obligation n'était pas moins impérieuse si la France tenait à maintenir sa place sur un terrain où bien de nations voisines commençaient à la distancer (grande Bretagne). Et pour cette tâche immense, auxquelles les colonies et la métropole étaient confrontées les efforts demandaient à être rassemblés, soutenue dans une action d'ensemble. Donc l'organisation scientifique aux colonies était une nécessité d'urgence. De ce fait, les travaux du congrès de 1937 confirmant les résultats de celui de 1931 mettaient en application les études de la physiologie, de la génétique, les maladies des animaux et une étude très poussée des climats et des sols dans les colonies. Pour donner à l'agriculture des bases rationnelles et des débouchés économiques certaines. Dans le territoire de Côte d'Ivoire L'ORSTOM intervenait officieusement à partir de 1944 et officiellement en 1946. En ouvrant quatre centres de formations et cinq autres en 1955 à son centre (Adiopodoumé). Pour l'ampleur de ses travaux, des dotations du FIDES lui avait été octroyés afin de permettre l'équipement de ces différents laboratoires.⁷ Et aussi les mettre à niveau pour effectuer les recherches que nécessitait l'amélioration des plantes, l'évolution des techniques culturales et la lutte contre les maladies. C'est dans cette optique que son budget de 17,5 millions de francs (1944) Passait à 2.537 milliards de francs en 1955. D'où également l'installation des premiers chercheurs en 1947 et la construction de l'hôtel de passage, des villas pour la réception des élèves chercheurs. Quant à la ferme expérimentale de l'office y compris les laboratoires Chevalier et Roupault, ils avaient été édifiés entre 1951 et 1953. Ce centre d'Adiopodoumé comprenait ainsi neuf services correspondant aux

⁶ ANCI, Rapport du Ministère de l'agriculture : programme agricole du gouvernement, année 1952 ; pp3-23

⁷ ANCI, Rapport d'activité du secrétariat d'Etat aux affaires étrangères op.cit. 1959, pp 118 -125

disciplines suivantes : pyrotechnique, matière médicale, botanique, physiologie végétale, phytopathologie, entomologie, métrologie, hydrologie et pédologie. Mais aussi l'amélioration des plantes cultivées de la zone tropicale humide et principalement des cultures vivrières. C'est en cela une nouvelle ferme expérimentale de 50 hectares, équipée d'étables, de fumiers⁸ et de moyens mécaniques modernes de travail du sol fut élaboré. Permettant d'apporter par la recherche et la création de variétés nouvelles une amélioration quantitative et qualitative des productions végétales. De cette expérimentation fut créé de variétés nouvelles de manioc qui avait conduit, ainsi à un accroissement de rendement de 25 à 30% par rapport aux variétés locales.⁹ De cet instant les cultures vivrières bénéficiaient des techniques et actions importantes de différents organismes spécialisés (ORSTROM pour le manioc et l'igname, UFAC pour les Bananes, la station des plantes alimentaires de Bouaké pour le Maïs, le CRA de Bambey pour le mil et le sorgho). L'utilisation de ces diverses variétés dans les cultures du vivrières augmentaient les productions. Les semences améliorées et leurs emplois mettaient un terme à des maladies culturales. Par ailleurs, pour le développement de toutes les cultures au sein du centre (Adiopodoumé) fut mis en place une politique efficace caractérisée par des études. Ainsi pour chaque étude et recherche s'effectuait sur place des missions d'inspections périodiques par des spécialistes et chef de file et de façon continue par les directeurs d'institut et de centre de recherche. Chaque chercheur remettait à cet effet tous les mois un rapport sur ses travaux aux responsables. Ces rapports étaient reçus par le service des chercheurs de l'office et étaient distribués entre des spécialistes qui faisaient connaître leurs observations. En outre, ces rapports étaient également soumis à l'examen critique de spécialistes de la commission compétente. Et lorsque l'étude d'un problème était terminée, le chercheur procédait à la rédaction définitive du rapport en vue de sa publication. Son manuscrit, adressé à la publication était communiqué par avis à un ou plusieurs spécialistes qui l'acceptaient ou demandaient des modifications. Lorsque la rédaction était jugée satisfaisante, le travail était publié. Cette publication permettait de soumettre ces résultats à la critique et aux contrôles internationaux. D'autre part au niveau externe l'ORSTOM possédait un corps de fonctionnaire, hiérarchisé et discipliné, dont chaque membre était appelé pour un problème donné et en poursuivait la solution. C'est dans ce contexte que la plupart des instituts spécialisés intervenant dans le territoire pour le développement des cultures d'intérêt commercial, coopéraient utilement avec l'ORSTOM. En plus, l'institut par ces moyens avait acquis un nouveau terrain de 250 hectares (Adiopodoumé) avec de vastes bâtiments de laboratoires, parfaitement équipés pour la recherche disposant de l'eau courante, du gaz et de l'électricité. Tout cet ensemble assurait dans des conditions rares, une production scientifique de valeur. Permettant aux laboratoires d'Adiopodoumé d'être au premier rang de ceux dont disposait la France dans le domaine de la biologie végétale et de l'agronomie hors métropole.¹⁰

2. L'élaboration de l'IFAC et de l'IRCT dans le territoire de Côte d'Ivoire

2.1. L'apport de l'institut des fruits et agrumes coloniaux (IFAC) en Côte d'Ivoire

⁸ JOARF, du 14 juillet 1946 p 6877

⁹ ANCI, Ministère de l'agriculture : programme agricole du gouvernement, année 1962 ; pp 34-35

¹⁰ Service de l'agriculture de côte d'ivoire, rapport annuel de 1951, p84

Avant la mise en place de l'IFAC dans les territoires d'outre-mer, existait l'institut français de recherche fruitière d'outre-mer (IFRFO). Cet institut était l'affaire d'une association créée en 1942. Mais pour des questions d'intérêt général de la métropole, celle-ci se transformait après la seconde guerre mondiale, en Institut des Fruits et Agrumes Coloniaux (IFAC) avec pour mission de piloter toutes études pour le développement de la banane et des fruits : (recherche, proposition, expériences, amélioration, guide et défense). Il intervient en Côte d'Ivoire en 1949 en créant deux stations à Attinguié et Azaguié. Ces stations axaient leur activité sur de nouvelles connaissances et techniques culturales en basant leur étude sur le système racinaire de la densité foliaire minimum et des carences en éléments majeurs et oligo-éléments de la banane et des fruits. Tout en poursuivant également de nouvelles variétés ainsi que la recherche de la densité de production. C'est dans ces conditions une surface importante fut consacrée à des parcelles de production qui permettaient aux chercheurs de contrôler en culture normale ou intensive les résultats acquis dans les essais. De façon précise l'action de l'IFAC en Côte d'Ivoire portait sur l'introduction et la multiplication d'espèces ou variétés présentant un intérêt économique certain pour la consommation familiale ou l'exportation. Parmi elle : le citronnier et le bergamotier (dont les essences étaient très employées en parfumerie) ; l'avocatier dont le fruit était l'objet d'une demande accrue.¹¹ (étude de murissage) ; analyse des sols et d'échantillons foliaires (bananier et ananas) ; étude technique : (conservation, fruits séchés, essais d'agrumes, huile d'avocat). Quant à sa troisième station de l'Anguedou créée en 1958 sur une parcelle déclassée de 30 hectares, elle avait été affectée exclusivement aux recherches de la culture de l'ananas. Et les essais portaient sur l'amélioration des techniques culturales et à la recherche de meilleures conditions d'exploitation en frais. C'est dans ce contexte les spécialistes qui étudiaient les problèmes de physiologie et de défense des cultures travaillaient en étroite collaboration avec les agronomes des autres stations. Précisément l'ORSTOM où avait été installés trois laboratoires de l'IFAC¹² pour : la physiologie ; la phytopathologie ; l'entomologie et l'hématologie. Toutefois les activités de ces stations et laboratoires de Côte d'Ivoire étaient prolongées par les études des spécialistes du siège à Paris. Qui venaient en Côte d'Ivoire pour étudier avec les responsables locaux, les problèmes qui se posaient à la culture fruitière. D'où la mise au point des formules ¹³d'engrais et de traitement contre les parasites des cultures fruitières (banane, ananas). De cet instant les populations s'adaptaient à ces cultures aux rendements énormes. Pour plus d'ampleur de ces actions une coordination avec les planteurs ivoiriens avait été créée. Chargée des visites fréquentes sur les plantations, conseillant sur les techniques les plus sûres pour obtenir de bons rendements au prix de revient le plus bas. Celle-ci orientait aussi les planteurs débutants dans le choix des terrains et la mise en valeur rationnelle de l'ananas. Cette liaison avec les producteurs s'était appuyée sur l'organisation professionnelle de la COBAFRUIT. Et l'action concertée des pouvoirs publics de la profession et de l'organisme de recherche était réservée à la société d'assistance technique pour la modernisation de

¹¹Rapport l'ORSTROM, op.cit., p55

¹² ANCI, Circulaire concernant, l'éducation social, fiscale, sanitaire, commerciale et agricole des indigènes, 1931

¹³ JOARF du 4 février 1949 pp455-459

la culture fruitière et bananière en Côte d'Ivoire (SOMOBAF). Dont la direction technique était chargée de la formation du personnel qui était en contact avec les planteurs. En assurant en quelque sorte le rôle de conseil pour l'obtention d'une production de qualité dans des conditions de rentabilité et d'une production de compétitivité sur les marchés internationaux. Par ailleurs concernant le développement du citronnier euréka et surtout du bergamotier, l'IFAC apportait son aide aux planteurs dans sa mise en place. IL créait une plantation industrielle de 1.800hectares à Sassandra qui avaient produit 9.000 tonnes de fruits procurant 36 tonnes d'essence. Pour son développement rapide les agriculteurs de Sassandra se regroupaient au sein d'un consortium auquel l'État de Côte d'Ivoire participait par la création d'un complexe industriel de traitement d'agrume, pour la production d'essences et de marccitrus. Cette usine était construite par un groupe industriel français, grand moulin de Paris : « le consortium des agrumes et plantes à parfum de Côte d'ivoire ». Cet investissement avait couté 390millions de FCFA. Quant à la culture du manguier qui avait connu un développement remarquable à partir des années 1959-1960 avait été développé au nord du pays. Avec huit variétés retenues pour leurs qualités gustatives, leur présentation et leur résistance au transport dont en particulier : Zill, Irwin, Keitt, Smith, Ruby et L'Améliorée du Cameroun. Après l'indépendance le nombre d'hectare était estimés à 100hectares et la production de 5.000 tonnes de fruits. Cette politique de développement des fruits et agrumes, permit la construction du port à fruit à hauteur de deux milliards de francs CFA.

2.2. L'institut de recherche de coton et des textiles (IRCT)

L'institut de recherche du coton et des textiles exotiques (IRCT) a été créé en 1945 et pris la succession de l'union cotonnière de l'empire français (UCEF). Pour les recherches textiles, son objectif était l'amélioration et de développer la production des plantes textiles. Notamment le coton et l'amélioration des procédés de traitement des fibres végétales. Lorsqu'elle intervient en Côte d'Ivoire en 1946, l'IRCT disposait d'une station située près de Bouaké (à 3 Km, sur la route de M'Bahiakro) et d'une ferme d'expérimentation à 28 Km à Katiola. Son intervention en Côte d'Ivoire était due aux populations du nord du territoire de Côte d'Ivoire, qui avaient pour culture prépondérante le coton. Ainsi ces stations étaient installées sur une concession de 157 hectares dont une cinquantaine était consacrée aux essais de coton. Et les disciplines présentes étaient : la phytotechnique, l'entomologie, la phytopathologie et la cytologie. Quant à sa ferme annexe établie sur une concession de 1.000 hectares en forêt classée de foro-foro, consistaient aux essais agronomiques et aux multiplications de semences sélectionnées. A Bouaké, l'IRCT se consacrait entièrement à l'amélioration du coton des types de Gossypium déjà utilisés en culture traditionnelle. Mais en 1954, l'IRCT entreprit en collaboration avec la compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT), de substituer aux variétés locales (variété MONO) sélectionnée sur la station du Togo à partir des plants cultivés au Dahomey. Car les variétés locales étaient hétérogènes et mélangées : Bobo dans le nord, (à la fibre de médiocre qualité), Bouaké dans le centre (à faible rendement à l'agrainage (30%)). Ainsi, les variétés Mono, multipliées et distribuées par l'IRCT augmentait la production du coton en Côte d'Ivoire. Dans le même temps, la sélection était orientée vers l'amélioration des qualités technologiques, de la productivité, de la résistance à la bactériose. C'est dans ce cas les moyens financiers qui avaient été mis à la disposition de

la compagnie française pour le développement des textiles était revenu à l'IRCT. Aussi avec la mise en place du FIDES fut débloqué immédiatement, pour une période de quatre ans 2.800 millions de crédits au titre de programme d'investissement du plan FIDES. Ce crédit avait été affecté à la création des routes, à des défrichements, à des constructions de hangars et d'atelier. Ce qui lui avaient permis en quatre ans de tripler les superficies aménagées et équipées les zones irriguées. De plus l'IRCT s'était efforcée de répandre dans les régions de coton à culture sèche (soudan, Haute-Volta, Dahomey et Cote d'Ivoire) des variétés de graines plus productrice et moins vulnérables aux parasites et d'améliorer la technique de la culture. Cette action s'accomplissait à l'aide d'un cadre de moniteurs dont la formation pratique avait lieu dans trois centres nouvellement créés (Haute- volta, Soudan, Côte d'Ivoire). La substitution s'était accompagnée d'une recherche de techniques agricoles améliorées : date des semis, densité optima, association culturale. D'où le lancement d'une culture améliorée avec les variétés du type Allen, originaires du Tchad et appartenant à l'espace G. Hirsutum. Vu le nombre de parasites dans le cotonnier ivoirien un réseau de pièges lumineux renseignait sur la population des insectes dans les différents points de la région cotonnière. Ils aidaient à la connaissance de la biologie des principaux ravageurs. D'où également les essais d'insecticides qui étaient effectués sur les champs avec les produits testés en laboratoire et l'utilisation d'important matériel créé par la section de cytologie. Qui avait permis de préciser quelques caractères de résistance à certains parasites. Cette section n'avait commencé à fonctionner qu'en 1959 et les essais agronomiques étaient surtout effectués sur les terres de la ferme mais aussi dans les stations et à la station centrale d'expérimentation agricole de Bouaké¹⁴. Par ailleurs pour donner plus d'ampleurs à la culture de coton en Côte d'Ivoire, celle-ci était cultivée en association avec diverses plantes vivrières. De ce fait il était important d'apporter des solutions au désir du paysan de réaliser, dans le même cycle de culture du coton et une denrée vivrière. Tout en assurant à l'une et à l'autre production un rendement satisfaisant. Cependant une telle productivité ne pouvait être acquise qu'au prix d'un choix judicieux de terrain, d'une bonne préparation de terre, de binage et surtout de quatre à cinq traitements d'insecticides en moyenne.¹⁵La vulgarisation de l'Allen en Côte d'Ivoire avait mené à l'application d'une technique précise et en conséquence à un contrôle très sévère. La section agronomique assurait la liaison entre les organismes de vulgarisation des services publics et la CFDT. En contribuant aussi à la formation d'agent d'encadrement nécessaire pour le lancement d'une technique agronomique améliorée. Cet effort important reposait sur : l'étude technique, étude humaine et économique. Ainsi la création de grandes plantations de coton conduisait à la mise en place de plusieurs unités industrielles dans la région de Bouaké.

3. Création de l'institut des oléagineux (IRHO-CGOT)

3.1 L'Institut de recherche pour les huiles et oléagineux (IRHO)

L'institut de recherche pour les huiles et oléagineux (IRHO) avait été créé en 1922 par les services de l'agriculture de l'AOF. Et la station du territoire de Côte d'Ivoire a été mis en place en 1946. Il avait pour objectif de développer d'abord les recherches, améliorer les

¹⁴ Rapport du territoire de côte d'ivoire, enquête agricole de Bouaké, juillet- janvier, 1954-1955

¹⁵ ANCI, Rapport d'activité, L'IHRO au service de la Cote d'Ivoire, activité 1966 PP 1-23

cultures, exploiter, transformer et valoriser les produits des oléagineux tropicaux. Ses activités portaient sur le palmier à huile et le cocotier en Côte d'Ivoire. Pour le développement de la culture de palmier à huile dans le territoire, l'IHRO possédait trois stations expérimentales : la station de la Mé, de Dabou et de grand-Drewin (Sassandra). Mais la station de la Mé demeurait la plus importante car elle couvrait 2.700 hectares. Et les activités principales de la station étaient : la sélection, la fourniture de semences et de plantes ; expérimentation agronomique ; les recherches spéciales sur les maladies et ennemis du palmier à huile ; l'expérimentation technologique ; de l'assistance par l'information et le conseil technique pour la diffusion en milieu rural des résultats obtenus. C'est dans ce cadre pour plus de production, il orientait ses travaux vers les croisements entre arbres d'origines géographiques différentes. Cette politique de l'IRHO permit de créer des lignes hautement productives. Un autre résultat intéressant était la rentabilité des investissements. Ces résultats avaient incité les responsables de l'IRHO à élargir les réalisations pratiques afin d'éprouver à l'échelle industrielle les rendements obtenus avec les meilleures lignées et de faire face, à la fois en qualité et en quantité, à importantes commandes de semences. En outre diverses expériences avaient permis notamment de déterminer l'influence des durées et températures de malaxage et pressage. Et ce nouveau système de déshydratation permettait de sortir une huile à moins de 0,05 d'humidité, ce qui lui assurait une excellente conservation. La station de la Mé la plus important préparait également des encadreurs parfaitement rompus aux techniques culturelles du palmier. C'est pourquoi il intervenait directement dans certaines opérations de vulgarisation. Telle que l'assistance en matière de fourniture de plants, de soins cultureux, ainsi que la gestion du crédit alloué à des coopératives (Attinguié, Grand-Alépé). Cette politique permit aussi la mise place de grandes plantations telle les plantations de Mopoyem (Dabou) et de Grand-Drewin (Sassandra) cédées gracieusement à l'IRHO en 1946 par l'union tropicale de plantation. De ce fait une technique de l'élimination de vieilles plantes au détriment des jeunes avait connu un aménagement (création des routes le rabattage intégral du recru avec parfois essouchage, l'ouverture de layons pour accéder facilement aux arbres et un abaissement de la densité du peuplement). Les blocs aménagés et éclaircis voyaient la production passer d'une moyenne de 4.000 kg à l'hectare à 9.000 kg, le poids moyen du régime passant dans le même temps de 10 à 14 kg. Quant aux semences et graines sélectionnées, elles étaient réservées à la SODEPALM pour ses plantations industrielles et villageoises. Avec la création de la SODEPALM en 1966, l'IRHO avait pour rôle de conseillers technique de la société. C'est en cela un service technique avait été créé spécialement à la SODEPALM pour centraliser les demandes de conseil, faire intervenir les spécialistes de cette structure et proposer des recommandations à la direction de la SODEPALM. Pour remplir efficacement cette mission, le chef de service résidait à la Mé où il bénéficiait de la présence des chercheurs de la station et des services spécialisés (agronomie, sélection défenses des cultures). Quant aux stations et centres d'essais du département Cocotier, elle se répartissait dans plusieurs territoires de l'empire dans des écologies très diverses. Ainsi la variété des problèmes posés qui découlait de cette dispersion permettait d'arriver plus rapidement à une meilleure connaissance de l'arbre. De ce fait le résultat acquis en un point donné pouvait généralement être appliquée dans toute la région d'écologie semblable. Et cette stratégie en Côte d'Ivoire permettait des productions en moyenne par

an 7,2kg de coprah de plus par arbre. Ce qui correspondait à un bénéfice net supérieur à 30.000fcfa par hectare. Cependant après l'indépendance cette technique de l'IRHO permit à la Côte d'Ivoire de disposer 20.000 hectares de cocoteraies dont 8.000 en variétés sélectionnées. De cet instant le plan cocotier représentait pour la Côte-d'Ivoire une nouvelle richesse. Et la production de coprah avait atteint 50.000 tonnes en 1980 avec un bénéfice de 2,3milliards.

3.2 Compagnie Générale des Oléagineux tropicaux (CGOT)

La Compagnie Générale des Oléagineux Tropicaux (CGOT) avait été créée en 1948¹⁶ dans le cadre des opérations engagées par le plan d'équipement et de modernisation des colonies. Elle avait pour objectif le développement de la production de la culture d'arachide dans les territoires de l'Union française. En Côte d'Ivoire particulièrement dans sa partie nord la production de l'arachide n'était pas négligeable. De ce fait, cette production paraissait importante pour le développement des territoires. C'est dans cette perspective qu'une société d'économie mixte au capital de 300 millions fut créé pour sa gestion. Aussi pour les spécialistes, cette culture était le seul oléagineux tropical produisant une huile fluide alimentaire. Et parfaitement adaptée aux climats et aux sols légers d'Afrique ne craignant ni les maladies ni les insectes. Elle résistait aux coups de sécheresse et s'accommodait fort bien des excès de pluie. D'où sa mécanisation dans l'ensemble des colonies, c'est-à-dire instaurer des exploitations modernes où puisse se pratiquer une agriculture évoluée à prépondérance arachide avec des assolements équilibrés, des fumures et éventuellement une association bétail-culture. En outre inauguré dans les colonies le passage d'une économie de ramassage à une économie de production. Ce qui signifie créer de toute pièces une agriculture, depuis l'étude des sols, l'introduction de plantes nouvelles, la sélection de plantes, la mise au point des fumures. De cette situation elle pouvait produit suffisamment de l'huile alimentaire tropical pour le marché national et international. Mais après une prospection des sols de tous les territoires et l'approbation du conseil général la CGOT, cette culture fut confiée typiquement à la colonie du Sénégal.

Conclusion

La fin de la deuxième guerre mondiale consacre la mise en place des instituts agricoles coloniaux dans les territoires d'outre-mer. Avec un rôle central dans l'élaboration de l'agriculture tropicale moderne. Ainsi à partir de cette politique chaque culture d'exportation connue une transformation et une amélioration par des données et méthodes scientifiques. D'où l'introduction de nouvelles de cultures, des outils et techniques pour augmenter la production. Cette politique conduit aussi à la création de gigantesques plantations industrielles dans le territoire donnant naissance aux activités industrielles avec la création d'usine pour chaque culture. En outre, les instituts coloniaux scindent les spécialités culturelles entre les colonies en fonction du climat du sol et des besoins économiques. Pour dire clairement, dans chaque colonie une culture spéciale y est développée. De ce fait les cultures différaient d'une colonie à une autre. Dans le domaine économique, le développement des cultures industrielles accentue la relance

¹⁶ Rapport de la compagnie générale des oléagineux tropicaux, Mars 1952, p10

économique dans la colonie en créant une véritable richesse pour les populations. Mais occasionne la dépendance de l'économie du territoire autour des produits exportables. En limitant aussi les transformations des productions. Enfin dans le domaine social on voit l'apparition d'une population de plus en plus nantie. Ce qui engendre une bourgeoisie rurale très dynamique et puissante. Avec un commerce de plus en plus insérer dans le commerce internationale grâce aux produits exportés et une ouverture de la colonie sur l'extérieur.

Malgré cela ces instituts agricoles dans le fond étaient tournés vers la satisfaction de la France. La modernisation de l'agriculture des colonies n'apportait pas grande chose à ces derniers car elle avait pour objectif principal le redémarrage des industries de la métropole. Par ailleurs, cette politique a plongé les territoires dans la mise en valeur des cultures dont elles n'étaient pas consommatrice. En clair cette politique agricole avait réussi à imposer les besoins de la France aux colonies dans l'intention de sa renaissance parmi les nations.

Références bibliographiques

Ouvrages Spéciaux et généraux

Bekoin Tanoh, R. (2023). Pesticides et développement agricole de la Côte d'Ivoire : le cas du binôme café-cacao, de la colonisation à nos jours. *Environnement, Risques & Santé*, 22(3), 179–184.

Chauveau, J.-P. & Dozon, J.-P. (2018). Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire. IRD Horizon.

Cissé, C. (2025). Counting Workers in Côte d'Ivoire (1946–1960): Tensions and Debates Between the Colonial Administration, European Settlers, and African Planters. *International Labor and Working-Class History (FirstView)*, pp. 1–18).

Coulibaly, V. D. S. (2023). Le Crédit de la Côte d'Ivoire (CCI) dans le développement agricole à l'époque coloniale (1955-1959). *Revue Ivoirienne d'Histoire* (23 pages).

Diezou, K. I. (2023). Agro-industrie coloniale en Côte d'Ivoire (1910 à 1960) : opposition d'un complexe technique traditionnel à un complexe technique dit européen. In *Industries coloniales en contexte impérial* (pp.147–162). Université de technologie de Belfort-Montbéliard.

Duczroquet, H., Tillie, P., Louhichi, K., & Gomez y Paloma, S. (2020). L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe : états des lieux des filières de production végétales et animales et revue des politiques agricoles. Rapport de recherche, INRAE.

Eugène Guernier, encyclopédie coloniale et maritime, paris (6e), 3^e rue Blaise Desgoffe, 1949

Kobi, J. A. (2020). L'exploitation coloniale de l'agriculture en Côte d'Ivoire : le cas de la localité de Bingerville (1895-1941). *Revue de l'ACAREF*.

Kouamé, K. J. M. B. (2024). Reform of Agriculture in Côte d'Ivoire: Between Diversification and Competition Among Crops. *International Journal of Research and Innovation in Social Science*, 928–936.

Sidibe, N. (2023). Politique coloniale de l'attribution des primes aux planteurs de cacao en Côte d'Ivoire : le cas des planteurs africains (1948-1960). *Ziglo'bitha*, pp. 459–474.

SOURCES

ANCI, Rapport du territoire de la Côte d'Ivoire, plan décennal 1947-1957

ANCI, Rapport du programme agricole, territoire de Côte d'Ivoire, année 1947

ANCI, Rapport annuel du service de l'agriculture année, 1957

ANCI, Rapport sur la conférence africaine française de Brazzaville, 1944

ANCI, Rapport du Ministère de l'Agriculture : programme agricole du gouvernement, année 1952 ; pp3-23

ANCI, Rapport d'activité du secrétariat d'État aux affaires étrangères, 1959, pp 118 -125

ANCI, Ministère de l'Agriculture : programme agricole du gouvernement, année 1962 ; pp 34-35

ANCI, Rapport du Service de l'agriculture de Côte d'Ivoire, rapport annuel de 1951, p84

ANCI, Circulaire concernant, l'éducation social, fiscale, sanitaire, commerciale et agricole des indigènes, 1931

ANCI, Rapport du territoire de Côte d'Ivoire, enquête agricole de Bouaké, juillet- janvier, 1954-1955

ANCI, Rapport d'activité, L'IHRO au service de la Côte d'Ivoire, activité 1966 PP 1-23

ANCI, Rapport de la compagnie générale des oléagineux tropicaux, Mars 1952, p10

JOARF, du 14 juillet 1946 p 6877

JOARF du 4 février 1949 pp455-459